

## **I) Abonnements et garanties**

L'abonné déclare être parfaitement informé des prestations dont il bénéficie dans le cadre de l'abonnement qu'il a souscrit auprès du Centre.

A cet égard, les prestations correspondant à chaque abonnement sont identifiées dans le tableau reproduit aux présentes avec précision des modalités d'exécution des dites prestations et des garanties de disponibilité qui y sont attachées.

## **II) Paiement**

Pour un abonnement afférent à une saison complète d'activité, nous avons la possibilité de vous proposer d'étaler votre règlement sur les 3 premiers mois de la saison.

Pour une inscription en cours d'année, il vous sera demandé un règlement comptant.

Pour les abonnements annuels (Illimités annuels), l'encaissement se fera de la manière suivante :

- 1<sup>er</sup> Versement : le jour de votre inscription,
- Versements suivants : le 15 de chaque mois.

À défaut de règlement à l'échéance convenue du montant correspondant au paiement dû au titre de l'abonnement, le Centre est autorisé à suspendre votre accès aux installations et aux cours correspondant à votre abonnement. Passé un délai de trente jours faisant suite à l'échéance impayée, le Centre dispose de la faculté de résilier votre abonnement de plein droit, sans autre formalité ou mise en demeure préalable. La résiliation prononcée fera l'objet d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception et entraînera l'obligation pour l'abonné de restituer sa carte d'accès. Toutes les sommes versées par l'abonné au Centre à la date de la résiliation seront conservées.

## **III) Carte d'accès**

Une fois votre dossier à jour tant au titre des informations requises qu'en ce qui concerne votre paiement, une carte d'accès au Centre et aux cours vous sera remise. La carte d'accès est exclusivement nominative et ne peut être partagée avec un tiers, à l'exception des cartes d'Abonnement 10 entrées Piscine, SPA ou Cardio. La carte d'accès nominative est incessible et doit être utilisée uniquement pour l'activité permise au titre de l'abonnement souscrit. La carte d'accès est valable uniquement pendant la durée de l'abonnement et doit être restituée à son terme. En cas de perte ou de détérioration de la carte, il vous sera demandé une compensation de 3 € afin de vous la remplacer.

## **IV) Modalités d'accès au Centre**

Votre inscription à une activité vous permet d'accéder à la piscine, sans limite de durée, avant et après la séance dans la limite des horaires d'ouverture au public. La carte de l'abonné est scannée à chaque passage. Toute sortie est définitive et chaque nouveau passage opère le décompte d'une nouvelle entrée, même si ce nouveau passage a lieu le même jour. Durant la période estivale, le Centre peut appliquer des amplitudes horaires réduites. Il est précisé que le Centre est tenu au respect de ses obligations sanitaires et réglementaires, lesquelles imposent la fermeture de la piscine pour la réalisation d'une vidange complète, de même que différentes interventions sur ses installations entraînant leur indisponibilité occasionnelle, ce qui est acceptée par l'abonné sans recours à l'encontre du Centre.

## **V) Enfants mineurs**

L'accès au Centre est interdit aux mineurs non accompagnés par des majeurs responsables de ces derniers, sauf à l'occasion des cours encadrés par le personnel du Centre. Les majeurs responsables des enfants mineurs doivent prendre leurs dispositions afin de venir chercher, sous leur exclusive responsabilité, les enfants mineurs à la fin du cours encadré auquel ils ont participé, la garde des enfants mineurs par le Centre prenant automatiquement fin à l'issue des cours dispensés.

## **VI) Annulation d'un abonnement**

En cas d'annulation de votre part, celle-ci devra être exprimée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si celle-ci nous parvient avant un délai de 45 jours calendaires précédant la date de début de l'activité souscrite dans le cadre de l'abonnement, le montant versé vous sera restitué. Passé ce délai, votre inscription est ferme et définitive et le montant correspondant versé au Centre est conservé par ce dernier. Le Centre se réserve l'opportunité de permettre à l'abonné de souscrire une assurance lui permettant d'obtenir le remboursement, prorata temporis, du prix de son abonnement en cas de maladie empêchant temporairement la pratique des activités sportives correspondant, en tout ou partie, à l'abonnement, en cas de grossesse, de licenciement pour motif économique, de déménagement ou de mutation professionnelle temporaire ou définitive. Les modalités financières de la souscription de cette assurance optionnelle seront précisées, le cas échéant, par le Centre à l'abonné.

## **VII) Planning des cours**

Le planning des cours identifié lors de votre inscription est donné à titre indicatif et n'est pas contractuel. Il peut être modifié sans préavis, ni indemnité. Nous attirons votre attention sur le fait que malgré tous nos efforts pour nous assurer de la disponibilité de nos encadrants diplômés, notre planning est tributaire d'événements imprévus pouvant entraîner l'annulation de certains cours. La semaine est considérée "non-conforme" si la disponibilité des cours est inférieure aux niveaux de garantie mentionnés dans le tableau reproduit aux présentes. Ces annulations de notre fait, que nous limitons au maximum, seront compensées de la manière suivante : 1) Les cartes seront prolongées d'une semaine pour chaque semaine non-conforme. Une carte dont la validité expire en cours de semaine non conforme est prolongée d'une semaine. (la carte en fin de validité le mardi d'une semaine non conforme est repoussée jusqu'au Mardi suivant, même si l'annulation des cours a eu lieu le Jeudi et Vendredi) ; 2) Au-delà de 4 semaines consécutives non-conformes ou en cas d'arrêt définitif, l'abonné pourra demander le remboursement de la valeur prorata temporis de l'abonnement souscrit en considération des versements qu'il aura effectués.

## **VIII) Remboursement**

Nous avons la possibilité de vous rembourser votre inscription en cas d'arrêt définitif pour des raisons médicalement justifiées par la remise d'un certificat émanant d'un médecin en exercice interdisant de manière absolue la pratique des activités sportives correspondant à l'abonnement. Le remboursement intervient au prorata temporis du reste de la durée de votre abonnement jusqu'à son terme, à compter de la date du certificat médical. La non utilisation des entrées et des prestations correspondant à votre abonnement ne peut en aucun cas vous permettre de procéder à la résiliation anticipée de votre abonnement ou de solliciter la prolongation de celui-ci ou un quelconque remboursement.

## **IX) Suspension de l'abonnement**

Dans le cas d'un abonnement annuel (illimité annuel uniquement) que vous ne pourriez pas utiliser en raison d'une absence temporaire d'une durée minimale d'un (01) mois, nous avons la possibilité de suspendre le cours de votre abonnement sur simple demande de votre part. La suspension ne peut intervenir pour des périodes d'absence supérieures à un mois et inférieures à 6 mois. Cette suspension a pour effet d'invalider la carte d'accès sur la durée prévue et de prolonger la date de validité de cette même durée. Il est entendu, dans ce cas, que les échéances de paiement de votre abonnement ne sont pas suspendues ni décalées.

## **X) Certificat médical**

L'abonné déclare avoir fait vérifier, sous sa seule responsabilité, par un médecin habilité, préalablement à la souscription de son abonnement, son aptitude physique à la pratique du sport en général et plus particulièrement à celle des activités correspondant à son abonnement. L'abonné déclare disposer du certificat médical établi en ce sens par le médecin consulté et être en mesure de le produire sur simple demande du Centre. Il appartient à l'abonné, sous son exclusive responsabilité, de prendre toutes les précautions nécessaires à une pratique sportive sécurisée et au maintien de sa santé, de sa sécurité et de son hygiène, dans le respect des consignes et du règlement intérieur du Centre. Le Centre est, d'un commun accord des parties, expressément déchargé de toute responsabilité sur les conséquences physiques pouvant découler de son activité sportive.

## **XI) Règlement Intérieur**

Le règlement intérieur est affiché à l'accueil du Centre. La souscription d'un abonnement entraîne automatiquement obligation pour l'abonné de respecter les dispositions du règlement intérieur dont il déclare expressément avoir pris bonne connaissance. Le règlement intérieur contient, entre autres, les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité que l'abonné s'engage à respecter, sans restriction ni réserve. L'abonné reconnaît à la Direction du Centre le droit d'exclure toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue serait contraire aux bonnes mœurs ou notoirement gênant pour les autres abonnés, ou encore non conforme aux dispositions des présentes et/ou du règlement intérieur. Après notification d'une lettre valant mise en demeure de se conformer au règlement intérieur en la forme recommandée avec accusé de réception, si l'abonné persiste ou réitère une attitude caractérisant une violation des dispositions du règlement intérieur, la Direction du Centre pourra procéder à la résiliation immédiate de son abonnement, par le simple envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette décision, sans préavis, ni indemnité.

## **XII) Accompagnateurs BB Nageurs**

2 accompagnateurs adultes (+ 18 ans) sont autorisés à accompagner le ou les enfants mineurs d'une même fratrie.

## **XIII) Responsabilité - Assurance**

Le Centre est assuré au titre de sa responsabilité civile et de celle de ses préposés. Il appartient à l'abonné, sous son exclusive responsabilité, d'être assuré pour lui-même comme à l'égard des tiers pour tout dommage qu'il pourrait causer. La responsabilité du Centre ne pourra en aucun cas être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de bonne conduite, d'hygiène, de sécurité ou encore de l'utilisation non conforme ou inappropriée des appareils mis à disposition.

## **XIV) Confidentialité des données nominatives**

Dès lors que l'abonné consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'exercice de ce droit d'accès, d'opposition et de rectification s'opère par l'envoi d'une lettre au Centre à l'adresse de ce dernier (2 route de Mondeville - 76280 CRIQUETOT L'ESNEVAL. Il est précisé que le droit d'accès est strictement personnel à l'abonné et que seul ce dernier peut l'exercer en justifiant de son identité ou par l'intermédiaire de son représentant légal si l'abonné est mineur ou un incapable majeur. Enfin, l'abonné dispose du droit de s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles, notamment à des fins de communication commerciale ou électronique. S'il souhaite exercer ce droit, il lui appartient de le notifier au Centre lors de son inscription ou par lettre simple, à tout moment.

XV) Tableau des abonnements

FAMILLE	Nos offres	Prestations incluses dans l'offre											Garanties de disponibilité des cours (nombre de cours minimum que nous nous engageons à assurer)	Certificat médical	Validité carte	Condition de paiement	Récupération des cours non effectués	Carte nominative	
		Espaces			Cours standards				COURS PREMIUM										
		Piscine	SPA	Cardio	Aquagym	Aquabike	Ecole Natation Adulte	Fitness	Bébés nageurs	Ecole de Natation	Ecole de Sport	Zumba kids							Autres activités PREMIUM
PISCINE	1 1 entrée Piscine enfant < 1an	x												-		1 jour	En 1 fois		
	2 1 entrée Piscine Jeune < 6ans	x												-		1 jour	En 1 fois		
	3 1 entrée Piscine adulte	x												-		1 jour	En 1 fois		
	4 1 Entrée Piscine adulte réduit	x												-		1 jour	En 1 fois		
	5 Carte 10 entrées Piscine	x												-		12 mois	En 1 fois		
SPA	6 1 supplément SPA		x											-		1 jour	En 1 fois		
	7 1 entrée SPA	x	x											-		1 jour	En 1 fois		
	8 1 Entrée SPA Réduit	x	x											-		1 jour	En 1 fois		
	9 Carte 10 entrées SPA	x	x											-		12 mois	En 1 fois		
	10 Illimité mensuel SPA	x	x											-		30 jours	En 1 fois		✓
11 Illimité annuel SPA	x	x											-		12 mois	En 12 fois maximum		✓	
FITNESS	12 1 supplément Fitness							x						-		1 jour	En 1 fois		
	13 1 entrée Cardio	x		x										-		1 jour	En 1 fois		
	14 1 location aquabike 30 mn	x												-		1 jour	En 1 fois		
	15 Carte 10 entrées Fitness	x		x					*					10 cours / semaine	✓	12 mois	En 1 fois		✓
	16 Illimité mensuel Fitness	x		x					*					10 cours / semaine	✓	30 jours	En 1 fois		✓
ACTIVITES	17 Carte 10 entrées Cardio	x		x										-		12 mois	En 1 fois		
	18 Illimité annuel Fitness	x		x					*					10 cours / semaine	✓	12 mois	En 12 fois maximum		✓
	19 1 entrée Activité unitaire				x	x	x	x		x	x	x		-		1 jour	En 1 fois		
	20 1 séance coaching individuel 30'							x						-		1 jour	En 1 fois		
	21 Aquagym x 30	x	x		○									29 cours / saison	✓	30-juin	En 3 fois maximum	□	✓
YATOU	22 Aquabike x 30	x	x			○								29 cours / saison	✓	30-juin	En 3 fois maximum		✓
	23 Bébés nageurs x 30	x						○						29 cours / saison	✓	30-juin	En 3 fois maximum		✓
	24 Ecole de natation x 30	x	x			○			○					29 cours / saison	✓	30-juin	En 3 fois maximum	□	✓
	25 Ecole de sport x 30	x	x							○				29 cours / saison	✓	30-juin	En 3 fois maximum	□	✓
	26 Zumba kids x 30	x									○			29 cours / saison	✓	30-juin	En 3 fois maximum		✓
27 1 entree Yatou / BBN unitaire	x	x	x	△	△	□	*	*											
28 Carte 10 Entrées Yatou	x	x	x	△	△	□	*							20 cours / semaine	✓	12 mois	En 1 fois		✓
29 Illimité mensuel Yatou	x	x	x	△	△	□	*							20 cours / semaine	✓	30 jours	En 1 fois		✓
30 Illimité annuel Yatou	x	x	x	△	△	□	*							20 cours / semaine	✓	12 mois	En 12 fois maximum		✓
31 supplément place garantie 1 cours				○	○	○	○							-			En 1 fois		

× Sur nos horaires d'ouverture      \* Selon le planning en cours      △ Selon les places disponibles      □ Sur réservation dans la limite des places disponibles      ○ Date et heure fixées à votre inscription

Signature de l'abonné et apposition de la date

Apposer la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord »